

milliard de dollars. Le gouvernement participera à la révision des programmes agricoles.

Il y a quelques semaines, le ministre d'État chargé de la Commission du blé a signé une entente avec l'Union Soviétique pour lui vendre 25 millions de tonnes de blé et de céréales fourragères au cours des cinq prochaines années. L'Union Soviétique est un de nos gros clients. Je suis très content qu'elle continue à nous acheter des céréales et à compter sur nous pour lui livrer un produit de qualité à un juste prix. Depuis deux ans, nous avons conclu des accords avec d'autres bons clients dont l'Égypte et le Brésil. Le Canada jouit d'une excellente réputation sur le marché mondial pour son efficacité, sa fiabilité et la qualité de ses produits. Cela nous a permis de trouver des marchés pour nos céréales malgré une production mondiale très excédentaire.

Selon les chiffres que le Conseil international du blé a récemment publiés, les ventes mondiales de blé et de farine ont diminué de 17 p. 100 au cours de l'année-récolte 1985-1986. Malgré cela, le Canada a réussi à accroître sa part du marché de 1,3 p. 100. Nous sommes parvenus, en négociant, à mettre un terme à l'arrêt de travail qui a paralysé le port de Thunder Bay il y a quelque temps. La main-d'oeuvre du port a repris le travail et elle a manutentionné une quantité record de céréales au cours du week-end de l'Action de Grâce. Environ 700 000 tonnes de céréales sont passées par ce port au cours de ce week-end. C'est un résultat fantastique et les agriculteurs sont vraiment heureux que les travailleurs du port de Thunder Bay répondent de cette façon à une situation difficile. Je pense bien qu'ils rattraperont tout le retard résultant de la grève et que, en fin de compte, nous ne perdrons aucune vente.

• (1210)

Cette augmentation de la productivité et de l'efficacité dans le secteur des grains ne doit pas être laissée sans récompense. De fait, le gouvernement est résolu à ce que ce soit tout le contraire. Les négociations à l'échelle nationale et internationale, dont j'ai parlé, font partie des moyens que nous pouvons utiliser pour aider nos agriculteurs, à une époque où les prix et les marchés sont faibles.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été utile par le passé et, grâce à ces changements, elle le sera encore plus à l'avenir.

Beaucoup d'entre nous, parmi ceux qui connaissent l'agriculture, estiment qu'il devrait y avoir des moyens de repenser ces programmes pour qu'ils soient plus avantageux pour nos producteurs.

Il y a quelques années, j'avais présenté un programme que j'avais appelé «plan de commercialisation garantie». En vertu de ce plan, nous aurions regroupé les budgets découlant de la Loi sur les paiements anticipés et de la Loi de stabilisation, et la Commission du blé aurait versé un montant aux agriculteurs, au début de l'année agricole, pour qu'ils s'engagent à vendre à la Commission une certaine quantité de grain. Un tel contrat aurait permis à la Commission du blé de s'adresser aux producteurs pendant toute l'année, en fonction de l'offre et de la demande. On aurait pu utiliser ce système pour constituer des trains entiers et pour modifier le contingentement, maintenant tellement important pour les agriculteurs de l'Ouest.

Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi

La Commission du blé et ses conseillers ont étudié ce plan et ont proposé un système de marchés garantis. Le système n'ayant pas été accepté par les agriculteurs de l'Ouest, il a été abandonné.

Toutefois, je pense que l'on prépare un plan similaire, voire supérieur. La Commission du blé offre actuellement des contrats aux agriculteurs de l'Ouest qui produisent de l'orge et de l'avoine pour les animaux, de qualités n° 1 et n° 2, parce qu'en 1984 la récolte d'orge n'avait pas été bonne et que l'on s'inquiétait, dans les Prairies, de ne pas pouvoir fournir les marchés à l'exportation que la Commission avait décrochés. Parce que nous craignons de ne pas avoir une production suffisante, nous avons perdu quelques ventes en début de saison.

En juin 1985, la Commission n'avait pas imposé de contingentement et elle s'est trouvée avec une grande quantité d'orge. Vers la fin de l'année elle n'arrivait plus à faire suffisamment de ventes pour écouler les grandes quantités d'orge stockées par les agriculteurs qui espéraient recevoir un meilleur prix. Si la Commission avait été avisée plus tôt des quantités disponibles, elle aurait pu trouver des marchés à l'exportation et obtenir de meilleurs prix. Il y a le problème de la transmission des renseignements, sur les stocks des agriculteurs, aux syndicats du blé puis à la Commission canadienne du blé, pour qu'elle puisse vendre ce qu'elle sait être disponible. C'est pour cette raison que, cette année, la Commission essaie de signer des contrats pour l'orge en début de saison, afin de connaître la superficie cultivée et de prévoir ses exportations.

Je pense qu'il est important d'expliquer ce programme, pour apaiser certaines des craintes. Par exemple, si un agriculteur n'a pas de contrat, devra-t-il attendre que l'orge sous contrat soit vendue avant que l'on passe aux contingents et devra-t-il attendre pour livrer son grain que toute l'orge des contrats soit livrée? Non seulement ce n'est pas le cas, mais c'est même l'inverse. La Commission, sachant qu'elle dispose de l'orge sous contrat, pourrait accepter d'abord les contingents, de façon à obtenir très tôt les nouveaux approvisionnements et à mieux déterminer la quantité qui existe dans les Prairies, afin de planifier ses ventes à l'étranger.

Les éleveurs craignent également que si un trop grand nombre de producteurs signent des contrats, ils pourront faire augmenter le prix des céréales ne relevant pas de la Commission. Je ne crois pas que cela se produise. Je suis persuadé que si la Commission canadienne du blé est au courant de la situation, elle abaissera la quantité de boisseaux vendus en vertu d'un contrat afin de s'assurer que des approvisionnements suffisants seront disponibles sur le marché intérieur. Il n'est pas nécessaire de signer un contrat pour profiter des possibilités de livraison. La liberté règne encore dans le réseau et j'espère qu'elle persistera.

A titre d'exemple, permettez-moi de parler de l'avoine. Bien qu'il y ait moins de débouchés pour l'avoine de provende, c'est encore une récolte importante dans le nord des trois provinces des Prairies. Beaucoup de producteurs ont demandé l'autorisation de vendre plus d'avoine, notamment de l'avoine nettoyée deux fois pour les marchés de chevaux de race dans l'ouest des États-Unis. Ils soutiennent facilement la concurrence de l'avoine en provenance du Minnesota. Nous avons la possibilité de vendre cette avoine en Californie à un prix inférieur à celui